



DEMANDES DE DONNS D'ENTREPRISE NON ADMISSIBLES

Les organismes, activités et éléments suivants ne sont pas admissibles à une demande de don dans le cadre du programme de dons d'entreprise de la Banque Laurentienne :

- Tout organisme de bienfaisance ou organisme à but lucratif non enregistré au Canada ou aux États-Unis
- Les organismes religieux
- Les organismes qui pratiquent une discrimination fondée sur la race, les croyances religieuses, la langue, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'âge, l'état de santé ou tout autre statut.
- Écoles privées ou indépendantes
- Événements ou équipes de sport amateur ou d'élite
- Individus par le parrainage d'un athlète, d'un artiste
- Organismes de protestation (y compris les groupes d'intérêt, les groupes partisans qui défendent une idéologie politique, sociale ou économique spécifique)
- Partis ou organisations politiques
- Organismes collectant des fonds pour le compte d'un organisme de bienfaisance, mais qui ne sont pas enregistrés
- Les clubs privés
- Associations professionnelles ou commerciales
- Événements commandités tels que tournois de golf, activités sportives (par exemple, courses, compétitions) et voyages et excursions commandités, y compris les dépenses subventionnées pour le voyage, l'hébergement et le divertissement
- Films, vidéos ou production audio